

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 28 NOVEMBRE 2024

Le Conseil communautaire de la Communauté urbaine Grand Paris Seine et Oise, légalement convoqué le 22/11/2024, s'est réuni au Théâtre de la Nacelle, en séance publique, sous la présidence de ZAMMIT-POPESCU Cécile, Président.

<b>OBJET DE LA DELIBERATION</b>	
<b>AMENAGEMENT DES ESPACES PUBLICS SOUS MAITRISE D'OUVRAGE DE LA COMMUNAUTE URBAINE DANS LE CADRE DU PROJET DE RENOUVELLEMENT URBAIN DU QUARTIER DU VAL FOURRE A MANTES-LA- JOLIE : APPROBATION DU PROGRAMME</b>	
<b><u>Date d'affichage de la convocation</u></b> 22/11/2024	<b><u>Secrétaire de séance</u></b> BREARD Jean-Claude

### Etaient présents : 110

AIT Eddie, ARENOU Catherine, AUFRECHTER Fabien, AUJAY Nathalie, BARRON Philippe, BERMANN Clara, BERTRAND Alain, BISCHEROUR Albert, BORDG Michaël, BOURE Denis, BOURSALI Karim, BOUTON Rémy, BREARD Jean-Claude, BROUSSE Laurent, BRUNET Yvette, CALLONNEC Gaël, CHAMPAGNE Stéphan, CHARBIT Jean-Christophe, CHARNALLET Hervé, COLLADO Pascal, CONTE Karine, DAMERGY Sami, DANFAKHA Papa-Waly, DAZELLE François, DEBRAY-GYRARD Annie, DE JESUS-PEDRO Nelson, DE LAURENS Benoît, DE PORTES Sophie, DELRIEU Christophe, DEVEZE Fabienne, DI BERNARDO Maryse, DOS SANTOS Sandrine, DUBERNARD Marie-Christine, DUMOULIN Cécile, DUMOULIN Pierre-Yves, EL BELLAJ Jamila, ESCRIBANO-OBEJO Maria, FONTAINE Franck, GARAY François, GAULARD Didier, GIRAUD Lionel, GODARD Carole, HAFID Karima, HAMARD Patricia, HERZ Marc, HONORE Marc, HOULLIER Véronique, JALTIER Alec, JAUNET Suzanne, JOREL Thierry, JOSSEAUME Dominique, KAUFFMANN Karine, KOENIG-FILISIKA Honorine, KONKI Nicole, LAIGNEAU Jean-Pierre, LANGLOIS Jean-Claude, LAVANCIER Sébastien, LAVIGOGNE Jacky, LEBouc Michel, LECOLE Gilles, LEFRANC Christophe, LE GOFF Séverine, LEPINTE Fabrice, LITTIERE Mickaël, LONGEAULT François, MACKOWIAK Ghyslaine, MADEC Isabelle, MALAIS Anne-Marie, MAUREY Daniel, MELSENS Olivier, MEMISOGLU Ergin, MERY Françoise-Guylaine, MERY Philippe, MINARIK Annie, MOISAN Bernard, MONNIER Georges, MOREAU Jean-Marie, MOUTENOT Laurent, MULLER Guy, NAUTH Cyril, NEDJAR Djamel, NICOLAS Christophe, OLIVIER Sabine, OURS-PRISBIL Gérard, PELATAN Gaëlle, PEULVAST-BERGEAL Annette, PERRON Yann, PHILIPPE Carole, PIERRET Dominique, POURCHE Fabrice, PLACET Evelyne, POYER Pascal, QUIGNARD Martine, REBREYEND Marie-Claude, RIOU Hervé, RIPART Jean-Marie, SAINZ Luis, SANTINI Jean-Luc, SAUVE Jean-Yves, SIMON Josiane, SOUSSI Elsa, TANGUY Jacques, TELLIER Martine, TREMBLAY Stéphane, VIREY Louis-Armand, VOILLOT Bérengère, WASTL Lionel, WOTIN Maël, ZAMMIT-POPESCU Cécile, ZUCCARELLI Fabrice

Formant la majorité des membres en exercice (141)

### Absent(s) représenté(s) : 27

AOUN Cédric a donné pouvoir à LEPINTE Fabrice  
BEGUIN Gérard a donné pouvoir à DI BERNARDO Maryse  
BLONDEL Mireille a donné pouvoir à BISCHEROUR Albert  
BRUSSEAU Pascal a donné pouvoir à PERRON Yann  
COGNET Raphaël a donné pouvoir à EL BELLAJ Jamila  
CORBINAUD Fabien a donné pouvoir à AUJAY Nathalie  
DAUGE Patrick a donné pouvoir à JOSSEAUME Dominique  
DEBUISSER Michèle a donné pouvoir à JAUNET Suzanne  
DIOP Ibrahima a donné pouvoir à BOURSALI Karim  
EL ASRI Sabah a donné pouvoir à RIPART Jean-Marie  
FAVROU Paulette a donné pouvoir à OLIVIER Sabine  
GUILLAUME Cédric a donné pouvoir à HERZ Marc  
HERVIEUX Edwige a donné pouvoir à BERMANN Clara  
JUMEAUCOURT Philippe a donné pouvoir à JOREL Thierry

KERIGNARD Sophie a donné pouvoir à VOILLOT Bérengère  
KHARJA Latifa a donné pouvoir à FONTAINE Franck  
LEMARIE Lionel a donné pouvoir à LE GOFF Séverine  
MARIAGE Joël a donné pouvoir à BERTRAND Alain  
MEUNIER Patrick a donné pouvoir à BREARD Jean-Claude  
NICOT Jean-Jacques a donné pouvoir à MONNIER Georges  
PERSIL Albert a donné pouvoir à KONKI Nicole  
PRELOT Charles a donné pouvoir à REBREYEND Marie-Claude  
PRIMAS Sophie a donné pouvoir à LECOLE Gilles  
REYNAUD-LEGER Jocelyne a donné pouvoir à LAVIGOGNE Jacky  
SATHOUD Innocente-Félicité a donné pouvoir à LITTIERE Mickaël  
SMAANI Aline a donné pouvoir à DE JESUS-PEDRO Nelson  
TURPIN Dominique a donné pouvoir à CHAMPAGNE Stéphan

**Absent(s) non représenté(s) : 0**

**Absent(s) non excusé(s) : 4**

ANCELOT Serge, BENHACOUN Ari, GRIMAUD Lydie, VOYER Jean-Michel

**135 POUR :**

AIT Eddie, AOUN Cédric, ARENOU Catherine, AUFRECHTER Fabien, AUJAY Nathalie, BARRON Philippe, BEGUIN Gérard, BERMANN Clara, BERTRAND Alain, BISCHEROUR Albert, BLONDEL Mireille, BORDG Michaël, BOURE Denis, BOURSALI Karim, BOUTON Rémy, BREARD Jean-Claude, BROSSE Laurent, BRUNET Yvette, BRUSSEAUX Pascal, CALLONNEC Gaël, CHAMPAGNE Stéphan, CHARNALLET Hervé, COGNET Raphaël, COLLADO Pascal, CONTE Karine, CORBINAUD Fabien, DAMERGY Sami, DANFAKHA Papa-Waly, DAUGE Patrick, DAZELLE François, DEBRAY-GYRARD Annie, DEBUISSER Michèle, DE JESUS-PEDRO Nelson, DE LAURENS Benoît, DE PORTES Sophie, DELRIEU Christophe, DEVEZE Fabienne, DI BERNARDO Maryse, DIOP Ibrahima, DOS SANTOS Sandrine, DUBERNARD Marie-Christine, DUMOULIN Cécile, DUMOULIN Pierre-Yves, EL ASRI Sabah, EL BELLAJ Jamila, ESCRIBANO-OBEJO Maria, FAVROU Paulette, FONTAINE Franck, GARAY François, GAULARD Didier, GIRAUD Lionel, GODARD Carole, GUILLAUME Cédric, HAFID Karima, HAMARD Patricia, HERVIEUX Edwige, HERZ Marc, HONORE Marc, HOULLIER Véronique, JALTIER Alec, JAUNET Suzanne, JOREL Thierry, JOSSEAUME Dominique, JUMEAUCOURT Philippe, KAUFFMANN Karine, KERIGNARD Sophie, KHARJA Latifa, KOENIG-FILISIKA Honorine, KONKI Nicole, LAIGNEAU Jean-Pierre, LANGLOIS Jean-Claude, LAVANCIER Sébastien, LAVIGOGNE Jacky, LEBOUC Michel, LECOLE Gilles, LEFRANC Christophe, LE GOFF Séverine, LEMARIE Lionel, LEPINTE Fabrice, LITTIERE Mickaël, LONGEAULT François, MACKOWIAK Ghyslaine, MADEC Isabelle, MALAIS Anne-Marie, MARIAGE Joël, MAUREY Daniel, MELSENS Olivier, MEMISOGLU Ergin, MERY Françoise-Guylaine, MERY Philippe, MEUNIER Patrick, MINARIK Annie, MOISAN Bernard, MONNIER Georges, MOREAU Jean-Marie, MOUTENOT Laurent, MULLER Guy, NEDJAR Djamel, NICOLAS Christophe, NICOT Jean-Jacques, OLIVIER Sabine, OURS-PRISBIL Gérard, PELATAN Gaëlle, PEULVAST-BERGEAL Annette, PERRON Yann, PERSIL Albert, PHILIPPE Carole, PIERRET Dominique, POURCHE Fabrice, PLACET Evelyne, POYER Pascal, PRELOT Charles, PRIMAS Sophie, QUIGNARD Martine, REBREYEND Marie-Claude, REYNAUD-LEGER Jocelyne, RIOU Hervé, RIPART Jean-Marie, SAINZ Luis, SANTINI Jean-Luc, SATHOUD Innocente-Félicité, SAUVE Jean-Yves, SIMON Josiane, SMAANI Aline, SOUSSI Elsa, TANGUY Jacques, TELLIER Martine, TREMBLAY Stéphane, TURPIN Dominique, VIREY Louis-Armand, VOILLOT Bérengère, WASTL Lionel, WOTIN Maël, ZAMMIT-POPESCU Cécile, ZUCCARELLI Fabrice

**0 CONTRE :**

**1 ABSTENTION :**

NAUTH Cyril

**1 NE PREND PAS PART :**

CHARBIT Jean-Christophe

# EXPOSÉ

Au titre de sa compétence relative à la politique de la Ville, la Communauté urbaine pilote les projets de renouvellement urbain au sein des quartiers prioritaires de la politique de la ville.

Le projet de renouvellement urbain du quartier de Val Fourré à Mantes-la-Jolie est financé à travers la convention pluriannuelle relative au Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain (NPNRU) approuvé par le Conseil communautaire du 6 février 2020 et son avenant n°1 approuvé par le Conseil communautaire du 6 avril 2023.

Le projet met en œuvre un important programme d'opérations visant à :

- Structurer et animer le quartier par les équipements et les espaces publics, et réinscrire le Val Fourré dans une stratégie éducative et culturelle innovante ;
- Reconnecter le quartier à la dynamique de commune et relier les quartiers entre eux ;
- Requalifier le parc résidentiel existant et construire de nouveaux logements attractifs et durables, valorisant leurs atouts paysagers et environnementaux ;
- Réussir la transition écologique et agir sur le cadre de vie.

Le projet de renouvellement urbain sur les espaces publics a pour objectif de poursuivre le désenclavement du Val Fourré et son inscription dans l'agglomération en améliorant sa desserte interne et en rénovant ses axes structurants afin de conforter le cadre de vie et contribuer à l'attractivité du quartier par des interventions ambitieuses sur les espaces publics.

Un schéma directeur d'aménagement général, réalisé par un cabinet d'architectes, traduit ces ambitions. L'aménagement de cinq secteurs du Val Fourré (dalles centrales, Aviateurs, Chénier-Lecuyer, Musiciens et Physiciens) et des axes nord-sud structurants relève de différents maîtres d'ouvrage :

- L'Etablissement Public Foncier d'Île-de-France (EPFIF) et l'Etablissement Public d'Aménagement du Mantois Seine Aval (EPAMSA) pour la centralité du quartier : dalles centrales Ronsard et Clemenceau ;
- La commune de Mantes-la-Jolie pour l'aménagement des places, espaces verts, mails paysagers, etc.
- La Communauté urbaine pour l'aménagement, principalement, des voiries circulées sur les quatre autres secteurs (Aviateurs, Chénier-Lecuyer, Musiciens et Physiciens) et les axes structurants, dans un objectif de désenclavement du quartier par l'amélioration du maillage existant.

En ce qui concerne la Communauté urbaine, les interventions sont de deux natures :

- La requalification de voiries existantes pour accompagner la résidentialisation des espaces extérieurs des bailleurs sociaux et l'intervention de la commune sur les espaces relevant de sa compétence ;
- La création de nouvelles voiries pour connecter le quartier à son environnement et permettre la desserte de nouveaux lots à construire.

La localisation du périmètre opérationnel fait l'objet d'une annexe à la présente délibération.

Du Nord au Sud, les principales interventions par secteur sont les suivantes :

- Aviateurs :
  - o Requalification des rues Clément Ader et Charles Gounod après la démolition des tours Ader par Les Résidences Yvelines Essonne et la requalification du Parc des Aviateurs par la commune ;
  - o Création d'une nouvelle voie permettant de relier la rue Nungesser et Coli à la rue Clément Ader, après la démolition d'une cage d'escalier du patrimoine Les Résidences Yvelines Essonne située rue Louis Blériot.
- Musiciens :
  - o Clarification des liaisons est/ouest avec la requalification, prolongement ou dévoiement des rues Frédéric Chopin et Georges Bizet ;
  - o Ces nouvelles rues seront connectées à la nouvelle voie en sens unique qui sera créée sur la promenade Lopez pour relier les rues Jean Mermoz à l'avenue du Général de Gaulle.

Ces nouvelles voies, permises principalement par des démolitions portées par le bailleur CDC Habitat, desserviront à la fois ses résidentialisations, les nouvelles opérations logements et le square des Musiciens requalifié et réaménagé par la commune de Mantes-la-Jolie.

- Physiciens : Requalification de la rue Antoine Lavoisier en lien avec le nouveau groupe scolaire Colette/Jonquille/Rousseau réalisé par la commune et les nouvelles opérations, et de la rue Archimède.
- Chénier-Lecuyer :
  - o La rue Denis Diderot, entre l'avenue Général de Gaule et la rue Ronsard, est requalifiée pour accompagner le réaménagement de la place du marché et la construction du nouveau complexe sportif sous maîtrise d'ouvrage de la commune ;
  - o Une nouvelle voie est/ouest est créée au sud du collège Chénier-Lecuyer pour connecter le mail Lopez et la rue Mermoz à la rue Denis Diderot et desservir de nouvelles opérations de logements. Cette voie permettra d'offrir des nouvelles connexions entre le quartier des Musiciens, la centralité et le complexe sportif ;
  - o Les rues Jean de la Fontaine, Maryse Bastié et Charles Gounod sont requalifiées dans leur emprise actuelle.

La requalification des rues existantes consiste essentiellement à travailler sur le même profil en intégrant une forte dimension fonctionnelle par l'amélioration des circulations douces et paysagères avec la plantation de nouveaux arbres et un travail d'infiltration des eaux de pluie par la création d'un système de noues.

- Concernant la création de voies nouvelles :
  - o Elle vient enrichir la trame viaire à l'intérieur des secteurs pour améliorer la desserte résidentielle des bâtiments existants et des futures constructions. Elle n'aura guère d'incidence à l'échelle communale et supra-communale. L'offre de stationnement est remaniée avec la création de parkings privatifs résidentialisés par les bailleurs et une offre publique sur les voies nouvelles ;
  - o Les travaux sont engagés en fonction du rythme des interventions des autres maîtrises d'ouvrages, bailleurs et commune. Ces voies nouvelles sont constituées selon un profil simple, à savoir limitation de la largeur de chaussée au profit des circulations douces, le stationnement est longitudinal et les voies sont plantées. Un travail d'infiltration des eaux est mené pour éviter toute constitution de nouveaux réseaux.

Concernant l'ensemble des voies :

- Un nouvel éclairage public et mobilier urbain seront installés en fonction des besoins ;
- Toutes les voies sont organisées pour assurer la collecte des déchets ménagers selon les dispositions mises en place par les bailleurs ;
- Les revêtements sont repris (chaussées et trottoirs) ainsi que les bordures selon les besoins. En ce qui concerne les réseaux, les travaux consistent à assurer les besoins complémentaires nécessaires pour les opérations nouvelles et des reprises en fonction des besoins sur le réseau existant. Le recueil des eaux de pluie est l'objet autant que possible d'une gestion alternative aérienne par voies de noues ;
- Le programme de travaux intègre le passage en basse pression du réseau de chaleur urbain qui fonctionne actuellement en haute pression ;
- Les voies doivent intégrer des aménagements paysagers en développant des surfaces végétalisées et des plantations d'arbres. Les aménagements sont conçus en adéquation avec la charte des espaces publics de la Communauté urbaine et le futur règlement de voirie dans une philosophie raisonnée, d'adéquation entre usage et durabilité, notamment en matière d'entretien futur ;
- En ce qui concerne les aménagements cyclables, il est prévu de structurer une trame à l'échelle du quartier dans l'objectif d'encourager la pratique du vélo et des mobilités douces. Le mail Lopez, en qualité d'axe paysager structurant du quartier, sera le support d'une piste cyclable bidirectionnelle. Des pistes monodirectionnelles sont prévues systématiquement le long des axes viaires majeurs.

L'ensemble de ces travaux d'aménagement des espaces publics communautaires nécessiteront une coordination étroite avec la commune de Mantes-la-Jolie qui réalisera dans le même temps du projet de renouvellement urbain des travaux relevant de sa propre compétence.

Les travaux s'échelonneront de 2027 à 2032.

Le montant de l'opération d'aménagement d'espace publics relevant de la maîtrise d'ouvrage de la Communauté urbaine est estimé à 23 900 000 €HT, soit 28 680 000 €TTC, dont 19 500 000 €HT de travaux, soit 23 400 000 €TTC.

Cette opération est subventionnée à hauteur de 6 300 000 € par l'ANRU et de 3 200 000 € par la Région Île-de-France. Des subventions complémentaires seront recherchées auprès de l'ADEME et de l'Agence de l'eau. In fine, la participation financière de la Communauté urbaine après subventions sera celle définie dans l'avenant n°1 à la convention ANRU.

Il est donc proposé au Conseil communautaire :

- d'approuver le programme d'aménagement des espaces publics sous maîtrise d'ouvrage de la Communauté urbaine dans le cadre du projet de renouvellement urbain du quartier du Val Fourré à Mantes-la-Jolie,
- de fixer le montant prévisionnel de l'opération à 23 900 000 €HT, soit 28 680 000 €TTC, dont 19 500 000 €HT de travaux, soit 23 400 000 €TTC,
- d'ajouter que les crédits seront imputés au budget principal au chapitre 23, nature 238, fonction 515, opération n°01020010046 relevant de l'autorisation de programme et de crédits de paiement du renouvellement urbain,
- d'autoriser le Président à signer tous les actes et documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

*Ceci exposé, il est proposé la délibération suivante :*

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,**

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales

**VU** la loi n°2014-173 du 21 février 2014 de programmation pour la ville et la cohésion urbaine,

**VU** les statuts de la Communauté urbaine,

**VU** la délibération du Conseil communautaire n°CC\_2020-02-06\_39 du 6 février 2020 approuvant la convention quartier pluriannuelle du projet de renouvellement urbain de Mantes-la-Jolie,

**VU** la délibération du Conseil communautaire n°CC\_2023-04-06 du 6 avril 2023 approuvant l'avenant n°1 à la convention susmentionnée,

**VU** l'avis favorable à l'unanimité émis par la Commission 3 - Aménagement du territoire le 19 novembre 2024,

**APRES EN AVOIR DELIBERE,**

**ARTICLE 1 : APPROUVE** le programme d'aménagement des espaces publics sous maîtrise d'ouvrage de la Communauté urbaine dans le cadre du projet de renouvellement urbain du quartier du Val Fourré à Mantes-la-Jolie.

**ARTICLE 2 : FIXE** le montant prévisionnel de l'opération à 23 900 000 €HT (vingt-trois millions neuf cent mille euros hors taxe), soit 28 680 000 €TTC (vingt-huit millions six cent quatre-vingt mille euros toutes taxes comprises), dont 19 500 000 €HT (dix-neuf millions cinq cent mille euros hors taxe) de travaux, soit 23 400 000 €TTC (vingt-trois millions quatre cent mille euros toutes taxes comprises).

**ARTICLE 3 : AJOUTE** que les crédits seront imputés au budget principal au chapitre 23, nature 238, fonction 515, opération n°01020010046 relevant de l'autorisation de programme et de crédits de paiement du renouvellement urbain.

**ARTICLE 4 : AUTORISE** le Président à signer tous les actes et documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Délibéré en séance les jour, mois et an susdits.

Acte publié ou notifié le : 02/12/2024  
Transmis et reçu à la Sous-Préfecture de Mantes-la-Jolie, le : 02/12/2024  
Exécutoire le : 02/12/2024  
(Articles L. 2131-1 et L. 5211-3 du Code Général des Collectivités Territoriales)  
Délai de recours : 2 mois à compter de la date de publication ou de notification  
Voie de recours : Tribunal Administratif de Versailles  
(Articles R. 421-1 et R. 421-5 du Code de Justice Administrative)

**POUR EXTRAIT CONFORME,**  
Aubergenville, le 28 novembre 2024

Le Président



DESCU Cécile